

Cote du document: EB 2018/125/R.28 /Add.1
Point de l'ordre du jour: 5 d) iv) a)
Date: 21 novembre 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le programme d'options stratégiques pour la République arabe d'Égypte

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Oscar A. Garcia

Directeur du Bureau indépendant
de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: o.garcia@ifad.org

Johanna Pennarz

Fonctionnaire principale chargée de l'évaluation
téléphone: +39 06 5459 2558
courriel: j.pennarz@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-cinquième session
Rome, 12-14 décembre 2018

Pour: **Examen**

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le programme d'options stratégiques pour la République arabe d'Égypte

I. Observations d'ordre général

1. En 2016, le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a conduit une deuxième évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) en République arabe d'Égypte, couvrant la période 2005-2016. Ses objectifs étaient d'évaluer les résultats et la performance des programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) précédents; et d'établir des conclusions et de formuler des recommandations pour le nouveau COSOP. L'accord conclusif de l'ESPP figure en appendice au nouveau COSOP 2019-2024.
2. Le quatrième COSOP pour l'Égypte se fonde sur l'expérience acquise par le FIDA à travers la mise en œuvre des programmes précédents dans ce pays au cours des 38 dernières années. Il clarifie l'orientation stratégique du Fonds dans les domaines où celui-ci possède un avantage comparatif, notamment en ce qui concerne:
 - i) la rationalisation de l'utilisation des terres et des ressources en eau;
 - ii) la simplification du financement rural;
 - iii) l'amélioration de l'intégration dans les chaînes de valeur et des moyens de commercialisation;
 - iv) la poursuite de la promotion de la question de l'égalité des sexes.
3. IOE constate que le COSOP tient compte des conclusions de l'ESPP et des cinq recommandations correspondantes qui visent à: i) mieux cibler la pauvreté et les zones géographiques; ii) affiner l'orientation thématique et renforcer la faisabilité des projets; iii) établir une structure de coordination et de soutien technique efficace dans le cadre d'une approche programmatique progressive; iv) mettre les connaissances acquises dans le cadre des programmes de prêt et don au service de la formation et de l'innovation; v) élaborer une stratégie permettant de renforcer efficacement les capacités des institutions communautaires et d'étendre progressivement son application dans le cadre du nouveau COSOP.
4. Les paragraphes ci-dessous décrivent dans quelle mesure le COSOP tient compte des questions relatives aux résultats soulevées dans l'ESPP et de quelle façon les recommandations correspondantes auraient pu être davantage mises en œuvre.

II. Observations particulières

5. **Ciblage géographique.** L'ESPP a conclu que les interventions concentrées et ciblées avaient permis de lutter plus efficacement contre la pauvreté dans le passé et a donc recommandé que le FIDA réduise la couverture géographique de ses projets à un nombre plus restreint de gouvernorats dans une même région. Le projet du COSOP visant à concentrer les investissements du FIDA dans un ou deux gouvernorats prioritaires est donc encouragé. Le nouveau COSOP, cependant, ne précise ni sa portée géographique ni la manière dont il tient compte de la diversité des contextes locaux. Les conditions socioculturelles et de pauvreté diffèrent considérablement entre la Haute-Égypte et la Basse-Égypte. La plupart des pauvres vivent en Haute-Égypte, et le FIDA devrait donc y concentrer ses programmes (comme souligné dans les ESPP de 2004 et de 2016). Le Fonds a déjà mené des activités dans les "nouvelles terres" et les "anciennes terres" par le passé. Les conditions agroécologiques et économiques et les questions relatives à la pauvreté diffèrent considérablement entre ces deux zones, dans

lesquelles différentes approches devront être mises en œuvre. Aussi, IOE recommande de définir clairement les zones géographiques et les approches retenues dans le cadre de cette stratégie.

6. **Questions institutionnelles.** L'ESPP a conclu que les partenariats se concentraient essentiellement sur les principaux partenaires d'exécution et que des obstacles institutionnels subsistaient. Dans le cadre des nouvelles interventions, plus vastes et plus complexes, la collaboration devrait être élargie afin de régler les problèmes institutionnels et de coordination qui entravent la mise en œuvre du programme. La recommandation 3 visait précisément à résoudre les problèmes récurrents de manque de coordination. Dans l'accord conclusif, il est souligné que la coordination institutionnelle doit être renforcée et que l'approche programmatique doit être plus globale. Dans cette optique, la création proposée d'une unité centrale de coordination des projets serait une grande avancée. Le COSOP ne tient pas compte de certaines autres questions importantes, notamment en ce qui concerne: i) la participation du Ministère des ressources en eau et de l'irrigation au nouveau cycle de programmation, sachant que le COSOP sera axé sur la gestion de l'eau; ii) les problèmes de capacité importants que rencontrent les unités de gestion des projets; iii) le rôle des autorités des gouvernorats dans la gestion et la coordination des programmes.
7. **Institutions locales.** Il ressortait de l'ESPP que le manque de financements consacrés au renforcement des capacités avait freiné la mise en œuvre des programmes au niveau communautaire. L'absence d'une stratégie cohérente et à long terme de renforcement des capacités institutionnelles locales et le problème récurrent de l'insuffisance des fonds alloués dans ce domaine étaient deux des principales raisons du manque d'efficacité du programme dans le pays. Une des recommandations issues de l'ESPP était de faire en sorte que le FIDA passe en revue les institutions et le cadre juridique et politique existants. Le COSOP devrait, sur la base de cette étude, inclure une stratégie relative au renforcement des capacités des institutions rurales soutenues par le FIDA et à leur participation à l'élaboration des politiques. IOE salue la décision prise au titre de l'accord conclusif de faire le point sur l'ensemble du portefeuille, y compris le portefeuille de dons. Il est en outre demandé dans cet accord de renforcer efficacement les capacités en collaboration avec d'autres partenaires de développement et de mettre expressément l'accent sur le soutien aux associations d'utilisateurs de l'eau dans le cadre du nouveau COSOP. Cela dit, des orientations sur une telle approche globale et inclusive auraient dû être communiquées dans le COSOP pour renforcer sa crédibilité.
8. **Participation à l'élaboration des politiques.** En matière de participation à l'élaboration des politiques (objectif stratégique 2) axées sur la gestion de l'eau d'irrigation et la finance rurale inclusive, le COSOP semble ambitieux compte tenu du contexte difficile et des possibilités limitées de participation du FIDA à l'élaboration des politiques par le passé. Le Fonds était jusqu'à présent plus actif dans le domaine de la finance rurale, sans pour autant essayer de contribuer directement à réformer ce secteur. Dans le nouveau COSOP, deux des trois résultats attendus de la réalisation de l'objectif stratégique 2 concernent des domaines thématiques (ressources en eau, femmes et jeunes ruraux) dans lesquels les partenariats étaient auparavant peu développés. Pour pouvoir participer à l'élaboration des politiques dans ces domaines, il faudra établir des partenariats nouveaux ou renforcer ceux existants (par exemple, avec le Ministère des ressources en eau et de l'irrigation et le Conseil national de la femme). IOE recommande de s'appuyer sur les enseignements tirés des projets financés au moyen de prêts et de dons pour mettre en œuvre une telle participation.

III. Observations finales

9. IOE se félicite de voir que les recommandations issues de l'ESPP de 2017 et les mesures de suivi prévues dans l'accord conclusif ont été prises en compte dans le nouveau COSOP pour l'Égypte. Il est cependant d'avis que le COSOP aurait pu mieux décrire comment lever les freins à la pleine réalisation du programme, tels que mis en évidence dans l'ESPP.